



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES CÔTES D'ARMOR

Ploufragan, le

24 JUIN 2011

Direction départementale de  
la protection des populations

Service prévention des risques  
environnementaux

Affaire suivie par : Corinne POINSU  
Tél : 02.96.01.37.10  
Fax : 02.96.01.38.10  
[corinne.poinsu@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:corinne.poinsu@cotes-darmor.gouv.fr)

Horaires d'ouverture :  
9h00-12h00 14h00-17h00

VOLVO TRUCK CENTER  
BRETAGNE - ATLANTIQUE  
Route de Rennes  
Les Ponts-es-Bigots  
BP 547  
22605 LOUDEAC Cedex

Monsieur,

Par courrier du 20 avril 2011, vous m'informez de l'évolution du seuil de déclaration concernant la rubrique n°2560 – travail mécanique des métaux et alliages, modifiant le classement du site que vous exploitez à LOUDEAC.

Après examen de votre dossier par la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, je vous informe que cette activité ne relève plus de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

En effet, votre seuil de puissance cumulée, est inférieur au 50 kW à partir duquel le seuil de la déclaration est applicable.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que toute modification apportée à vos installations qui entraînerait un dépassement des seuils fixés par la nomenclature, devra faire l'objet d'une déclaration dans les formes prévues par l'article R 512-47 du Code de l'Environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le directeur et par délégation,  
Le chef du secteur administratif,

Maryvonne MADORE

Copie à :

- L'Unité territoriale de la DREAL 22 – BP 337 – 22190 PLERIN